



Editorial

Chères Vétrozaines et Chers Vétrozains,

Pour cet éditorial, j'ai pensé utile de reprendre quelques éléments clés parus dans les 4 éditos de l'année écoulée et de les commenter.

- «*Ce budget 2023 ambitieux mais responsable, censé répondre aux besoins des habitants de cette belle commune, propose plusieurs projets afin d'améliorer la qualité de vie des Vétrozains*» (le soussigné, janvier 2023). Une grande partie des projets stratégiques de notre législature étant réalisée ou en cours, nous avons proposé au législatif un budget 2024 sobre et prudent.
- «*La transparence dans la gestion des affaires publiques est devenue la règle, ou du moins elle devrait l'être*» (le soussigné, avril 2023). Avec la nouvelle Loi 2024 sur l'information du public et la protection des données (LIPDA), cette règle est devenue encore plus évidente. Nous allons communiquer prochainement de manière très transparente et active sur la stratégie en cours en matière du prochain développement territorial et d'urbanisme de la commune.
- «*La création de la Maison de la Santé. Nous avons la grande chance de voir 5 jeunes médecins qui souhaitent offrir leurs services à la population de Vétroz*» (le soussigné, avril 2023). Vous aurez certainement remarqué que les travaux ont bien débuté. La mise en service de la Maison de la Santé aura lieu en juillet 2025. Un bel atout pour tous les habitants.
- «*L'entièreté du village va lentement mais sûrement se modifier car le futur plan directeur intercommunal PDi propose des stratégies de développement qui concernent tous les aspects du territoire*» (Dominique Kuster, juillet 2023). Le PDi a été transmis dernièrement aux services du canton pour examen préalable avant sa validation finale. Une information publique aura lieu prochainement. Le PDi servira de base légale pour l'élaboration du futur règlement des zones et des constructions, également en cours d'élaboration.
- «*Notre rentrée a démarré en fanfare avec les travaux de la T9 (route cantonale) traversée du village. Durant ces deux prochaines années, la circulation sera difficile au centre du village mais ô combien nécessaire, le final étant très prometteur pour l'amélioration de la vie au centre de Vétroz*» (Stéphane Papilloud, octobre 2023). En effet, les bouchons aux feux ne vous auront certainement pas échappé. Nous faisons le maximum pour réduire les inconvénients et les nuisances, en particulier pour les commerces. A ce sujet, je lance un appel pour soutenir l'économie locale et faire ses achats dans les commerces de la commune.
- «*Le service de police peut compter actuellement sur trois agents chargés de la sécurité sur notre territoire*» (Stéphane Papilloud, octobre 2023). Nous privilégions la prévention, mais quelques fois, malheureusement, il faut également sanctionner. Ce n'est certes jamais un plaisir de se faire amender, mais il faut se dire qu'il nous arrive aussi de souhaiter une présence et une intervention policière plus présente et dissuasive, pour le bien commun et le vivre ensemble.

Après ce tour d'horizon 2023, je vous souhaite un bon début d'année 2024 qui se terminera par les élections communales qui décideront du prochain visage de vos autorités communales.

Avec mes meilleurs vœux.

Olivier Cottagnoud,
président de Vétroz



DANS CE NUMÉRO

Jubiliaries	2
ArtValais	3
Commission culturelle	4
Carnaval de Vétroz	5
Mérites sportifs et culturels 2023 et Concert de Noël	6
Conseils à la population	7
Nouvelles du personnel communal	8
Service de piquet communal	8
Vers une mobilité douce en toute sécurité	8
Extrait des décisions du Conseil municipal 4 ^e trimestre 2023	9
Recensement du parc immobilier	10
L'e-Bill est désormais disponible	10
Office du tourisme régional	10
Calendrier des manifestations du 1 ^{er} semestre 2024	11
Plan de scolarité 2024-2025	11
Finances communales - Budget 2024	12-14
Zones réservées à Vétroz	15

Jubilaires

Le 28 novembre dernier, le Conseil municipal a accompagné Mme Hélène Favrod Troillet à l'occasion de son 90^e anniversaire. Les anciens de la commune ont connu son père, Jean Favrod, garde-chasse de la région.



Le 30 septembre dernier, M. Michel Ebiner a pu accueillir le Conseil municipal pour fêter ses 90 ans. Michel Ebiner, après son arrivée à Vétroz en 1971, a rénové une des plus anciennes et belles bâties de la commune: la Salterie. Nous dédierons une vidéo à ce sujet.



Une délégation du Conseil municipal a rendu visite à Mme Solange Papilloud-Cotter à l'occasion de son 90^e anniversaire. Après son enfance passée à Mannot (bâtiment de la Régence), elle épousa M. Joseph Papilloud.





ArtValais

Depuis l'automne 2023, vous pouvez admirer une troisième fresque dans notre commune. Elle a été réalisée sur le mur de la caserne des pompiers par l'artiste madrilène Sabek. Son style unique se caractérise par la représentation de silhouettes inspirées de la nature et des animaux, en particulier des animaux nobles et puissants qui provoquent un fort sentiment de respect. Cette œuvre prend pour matière le phénix, cet oiseau mythologique, qui renaît toujours de ses cendres. Il illustre l'importance et la capacité de se relever malgré la dureté de l'épreuve à franchir (incendie, inondation, catastrophe naturelle, accident, ...). Ce message s'adresse à toute la population vétrozaine qui peut être confrontée à de tels déboires. Dans le projet, on trouve le fond bleu symbolisant l'eau, thème fédérateur d'ArtValais, mais

également des flammes, éléments figuratifs des pompiers et du phénix. Autour de ce dernier, des éléments de végétation rappellent l'esprit de solidarité et de communauté du corps des sapeurs-pompiers de la Lizerne. Et avec un petit peu d'imagination, vous découvrirez des petits grains de raisins en clin d'œil à l'Amigne, notre cépage de cœur.

Cette œuvre est dédiée à nos valeureux soldats du feu en guise de remerciements pour tout le travail accompli. Elle doit également livrer un message encourageant et positif à tous les passants.

**Lydia Moix,
Conseillère communale en charge de la culture**



Commission culturelle

Pour continuer notre saison intitulée «Ma région sous toutes ses coutures», la commission culturelle a pris rendez-vous le 9 novembre 2023 avec la découverte de son patrimoine archéologique. Sylvain Ozainne, Emmanuelle Evequoz et Christophe Panchard, archéologues de l'Office cantonal d'Archéologie, dont les défis sont de préserver, recenser, documenter et valoriser le patrimoine archéologique du canton, étaient les protagonistes de la soirée. Il est bon à savoir que Vétroz est un joyau temporel qui abrite un patrimoine archéologique d'une richesse exceptionnelle, témoignant de son histoire qui s'étend de l'âge de bronze à nos jours, en passant par l'âge de fer et l'époque romaine.



Différents objets, tels que bijoux, armes, récipients, pièces de monnaie... ont été découverts dans notre commune lors de différentes fouilles. Lors de la réfection des rues des Vignerons et du Prieuré, des anciens pavages et égouts ont également été mis à jour. Ce patrimoine, héritage de diverses époques, façonne l'identité de Vétroz et invite chacun à voyager à travers le temps, perpétuant ainsi la mémoire de notre commune au fil des générations.

Sous la houlette de la vitrailliste Isabelle Fontannaz, 6 ateliers ont été organisés les 7 et 9 décembre 2023. Chacun des participants a pu créer et façonner une petite assiette avec la technique du fusing dont l'origine remonte à l'Égypte antique. Avec cette technique, les morceaux de verre ne sont pas reliés par un autre matériau, mais positionnés côte à côte et/ou superposés et placés à froid sur une plaque transparente. Soumises à une chaleur intense d'environ 830°C dans un four, durant plus de 12h, les pièces



fusionnent. La température du four fonctionne par paliers. Celle-ci doit respecter une courbe de cuisson minutieuse en fonction de la nature du verre, de la surface de la pièce à réaliser, mais surtout de son épaisseur. Si la température augmente trop vite ou trop haut, le verre est susceptible de se fissurer.



Afin d'éviter que le verre ne colle à son support, il ne faut pas oublier d'utiliser un séparateur, comme un moule de thermoformage. Isabelle nous a également expliqué la création d'un vitrail qui est un processus extrêmement minutieux. Après la conception du design, des morceaux de verre coloré sont découpés et assemblés avec des lignes de plomb, formant une structure solide. La soudure des lignes de plomb assure la stabilité, et le vitrail est renforcé avec du mastic. Peut-être certaines de nos créations ont-elles été placées sous le sapin afin de constituer de magnifiques cadeaux personnels pour l'un de nos proches ?

Prochain événement à noter dans votre agenda: «**Meurtres et mystères**», le vendredi 2 février 2024. De plus amples informations suivront début janvier dans votre boîte aux lettres. Si vous avez d'ores et déjà des questions, n'hésitez pas à nous écrire à notre adresse : commission.culturelle@vetroz.ch

Pour 2024, nous vous souhaitons une année pleine de bonheur, de succès et de moments inoubliables pour vous et vos proches.

Pour la commission culturelle,
Lydia Moix, présidente

Carnaval de Vétroz

Carnaval Vétroz
salle de Bresse

LES PAYS DU MONDE
en collaboration avec les écoles

Vendredi
09
février 2024

14h00: Cortège (départ école de Bresse)
15h30: Goûter offert par l'APEV aux écoliers
dès 16h00: Restauration
16h30: Disco des enfants
20h00: Soirée DJ

avec la participation des Nuctambol's de Vétroz

À partir de 16h00, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

APEV
Association des parents d'élèves de Vétroz

Municipalité de Vétroz

L'école et l'APEV ont le plaisir d'organiser à nouveau le Carnaval dans notre commune. Les festivités commenceront par le traditionnel cortège des enfants qui aura pour thème «Les pays du monde». Puis, la fête continuera avec une disco pour les enfants, avant que la soirée DJ prenne place à Bresse.

Au vu du succès de l'année dernière, nous vous attendons nombreux lors de ce moment convivial qui rapproche l'école et les familles dans la détente et la bonne humeur.

Mérites sportifs et culturels 2023 et Concert de Noël

Le samedi 16 décembre 2023, la salle de Bresse a accueilli un public nombreux pour le traditionnel concert de Noël de nos deux fanfares l'Union et la Concordia. Cette soirée musicale fut dirigée de main de maître par Christophe Jeanbourquin et Bertrand Moren.

Durant le concert, la Municipalité a été invitée à remettre les mérites sportifs et culturels ainsi que 4 mentions particulières aux personnes et sociétés suivantes:

- mérite sportif individuel à Asia Soraya Melis pour son titre de championne suisse de tir à l'arc outdoor U13 catégorie recurve,
- mérite culturel individuel à Léa Boulnoix pour ses différents titres de championne suisse obtenus avec son cornet,
- mérite sportif collectif au Billard Club et Snooker Vétroz pour les excellents résultats obtenus lors des différents championnats suisse, d'Europe et du monde,
- mérite culturel collectif aux Tambours Union Vétroz pour leurs brillants résultats et notamment leur 22^e podium consécutif lors du Festival des tambours et fifres du valais romand,
- mention particulière conjointe à Athina et Mathilde Roh pour leur titre de championne valaisanne de cyclo-cross, chacune dans leur catégorie,
- mention particulière à Dominique Nalessou pour sa fidélité aux Tambours Union Vétroz comme membre actif depuis plus de 55 ans,
- mention particulière conjointe à Emmanuelle Roh, Lucas Llor et Philippe Rapalli pour leur titre de champion d'Europe avec le Brass Band 13 étoiles,
- mention particulière au corps des sapeurs-pompiers de la Lizerne pour leur courage et leur professionnalisme lors de l'incendie du 6 juillet 2023.



La Municipalité félicite ses champions et les remercie de faire connaître notre commune de Vétroz au-delà de nos frontières communales, cantonales et suisses, et adresse toute sa reconnaissance à nos valeureux soldats du feu.

La collecte en faveur du Groupement Valais Romand Mucoviscidose a rencontré un grand succès grâce à votre générosité. La fête fut belle. Merci aux champions, aux fanfares et à vous, nombreux Vétrozaines et Vétrozains, présents à la veille de ces fêtes de fin d'année.

Pour la commission Sports et Culture
Lydia Moix, présidente

Conseils à la population

Le saviez-vous ? Ce sont plus de 675 millions de francs qui ont été extorqués à la population suisse âgée de 55 ans et plus l'an dernier ! Tout un chacun peut un jour être confronté à une arnaque financière dans la vie réelle ou virtuelle. Après la soirée d'information de préparation à la retraite 2022, dans le cadre du «conseil à la population», deux séances de «prévention contre les arnaques financières» ont été mises sur pieds dans le but de prévenir et d'informer la population cible. Elles ont rencontré un grand succès puisque plus de 150 personnes y ont participé.

Dans un premier temps, Estelle Konté, du secteur Animation-Prévention de ProSenectute Valais, nous a présenté l'étude «Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus» parue en 2023. L'objectif principal de cette étude était de mesurer la problématique des abus financiers envers les personnes de 55 ans et plus et d'en tirer des connaissances pouvant être utilisées dans l'élaboration de mesures préventives ciblées. Ci-dessous, quelques données résument les résultats de cette étude sur les 5 dernières années:

- Environ 80% de la population cible a été confrontée à une tentative d'arnaque quelle qu'elle soit,
- 50% de la population a été touchée au niveau de la cybercriminalité,
- seulement 46% des personnes abusées en ont parlé à la police, ou à un proche...

Dans un second temps, Stève Léger, porte-parole de la police cantonale, a sensibilisé et mis en garde le public présent vis-à-vis des arnaques dans la vie réelle et virtuelle. Il nous a énuméré, commenté et fourni des conseils avisés envers les différents pièges et infractions:

- dans la vie réelle: vol à la tire, vol à l'astuce, astuce du faux-policier, du faux membre de la famille, vol dans un véhicule, vol par introduction clandestine, démarchage à domicile, collecte dans la rue...
- mais également dans la vie virtuelle: arnaques aux sentiments, achats en ligne, hameçonnage, smishing, héritage en vue, faux assistant informatique...

Sachez que la police cantonale offre un service gratuit de conseil de sécurité à domicile, n'hésitez pas à la contacter au 027/606.58.50.



Ces séances ont été suivies d'un moment d'échange avec les intervenants autour d'un petit encas, qui pour la séance de l'après-midi, a été préparé sous forme de gâteaux, de cakes, et de muffins confectionnés par Carolina, Valérie et Stéphanie, apprenantes au sein du service hôtelier du Foyer Haut-de-Cry sous la houlette de Susana, Marlène et Ines. Grand merci à elles toutes.



Ces séances d'information, vont permettre, je l'espère, de contribuer à ce que les personnes présentes acquièrent des connaissances cruciales afin de se protéger des escroqueries et des arnaques financières et tout cela grâce à l'expertise et les informations de nos deux orateurs.

**Lydia Moix, conseillère communale
en charge des Affaires sociales et de la Culture**



Nouvelles du personnel communal

Durant le dernier trimestre 2023, **Antony Duroux**, **Fabrice Larmandieu** et **Amélie Grange** ont quitté la Municipalité de Vétroz. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

Monsieur **Bruno Esteves** a rejoint le service de police le 1^{er} janvier 2024. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !



Madame Delphine Evéquoz a été nommée adjointe à la direction des écoles. Nous la félicitons pour cette promotion et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités.

Nous tenons à féliciter Pascal Genoud pour la réussite du CAS en administration et gestion d'institutions de formation. Ce diplôme vient récompenser de longues heures de travail en parallèle à sa fonction de directeur des écoles.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz

Service de piquet communal

En cas d'incident technique, un service communal de piquet existe depuis de nombreuses années. Actif 24/24 et 7/7, il ne se passe pas une semaine sans qu'il soit sollicité par la population. Le service communal de piquet est atteignable au **079 213 92 08**.

Prestations ordinaires:

- Salage matinal des routes principales, du vieux-village et des écoles,
- Surveillance de la neige,
- Surveillance des torrents,
- Fermeture des réseaux d'adduction pour rupture de conduite,

- Remise en marche des installations de pompage après les orages,
- Aide aux autres corps (police, pompiers, etc.) en cas de besoin,
- Incident non planifié,
- Etc.

**Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner**

Vers une mobilité douce en toute sécurité

Depuis plusieurs années, la commune favorise la transition vers une mobilité plus douce en offrant une subvention de 500.- pour l'achat d'un vélo électrique au Garage de Chiron. En 2023, la commune a ainsi subventionné plusieurs vélos et continuera de soutenir les nouveaux acquéreurs en 2024.

De plus, de janvier à fin mars 2024, la commune offre à toute personne domiciliée sur Vétroz un contrôle technique gratuit de leur vélo auprès du Garage de

Chiron pour vous permettre de voyager en toute sécurité.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

**Président de la Commission Énergie
Fabien Papilloud**

Extrait des décisions du Conseil municipal

4^e trimestre 2023

Service technique

- Adjuge à Charly Gaillard et fils SA les travaux sanitaires de raccordement pour l'amortisseur du puits de la SEBA.
- Adjuge à Ferinox Sàrl l'offre de réfection des barrières pour les ponts.
- Adjuge à Signalisation.ch les travaux de marquage du parking du home.
- Adjuge à Sebacar Sàrl des travaux de taconnage du réseau routier.
- Adjuge à Jérôme Disière & Fils SA l'offre pour la réfection du toit de la cabane du cimetière.
- Adjuge à Menzi Muck AG l'offre du marteau hydraulique pour la rétro.
- Adjuge au Garage du Canada Sàrl l'offre de fourniture d'un motoculteur.
- Adjuge à Soagesmat SA le renouvellement du déshumidificateur du réservoir de Péteille.
- Adjuge au Triage de Conthey l'offre pour le mobilier des Torrents Ouest et du Canal du Couchant.
- Adjuge à Pittet-Chatelan le traitement des fissures sur diverses routes communales.
- Adjuge à Réco Services Sàrl l'offre de réfection des bétons du torrent des Moulins.
- Adjuge à SWO l'offre pour la plantation de haies vives dans le cadre du projet des Meunières.
- Adjuge à Drosera SA l'offre de revitalisation du Canal du Couchant.
- Adjuge au Consortium IPM l'offre pour la pose de bordures au sud de la route de la Fontaine.
- Adjuge à Moren Frères SA l'offre de râgréage du pont.

Constructions

- Attribue à Debons Métal les travaux de réalisation d'un local fermé avec une toiture métallique à l'UAPE.
- Attribue à Zermatten Sàrl l'agencement de cuisine de la salle Cornalin.
- Attribue à Jérôme Disière & Fils SA l'offre pour le remplacement de deux portes à la salle l'Amigne.
- Attribue à Jérôme Disière & Fils SA l'offre pour le remplacement d'une porte à la salle Cornalin.
- Attribue à Debons Métal l'offre pour la fermeture de la cour du centre scolaire des Plantys avec une barrière entre les deux bâtiments.

Divers

- Attribue à Lexing l'offre de prestations pour la mise en conformité des systèmes d'information de la commune avec la LIPDA.

Ressources humaines

- Valide l'engagement d'Océane de Sousa pour une formation pratique à l'ASOV de février à juillet 2024.
- Valide l'engagement de Bruno Esteves, agent de police dès le 1er janvier 2024.



Recensement du parc immobilier

Chaque propriétaire d'un bien immobilier sur le territoire de la commune de Vétroz recevra prochainement un courrier qui demandera quelques minutes afin de le traiter. L'administration communale a mis en place un recensement du parc immobilier afin de pouvoir mettre à jour sa base de données.

Cette démarche vise à faciliter la rédaction et la mise en place des nouveaux règlements communaux. Il est important que le Conseil municipal dispose de ces données afin de pouvoir prendre les décisions les plus pertinentes lors de la fixation des tarifs des futures taxes notamment.

C'est pourquoi nous vous remercions de l'accueil que vous ferez à ce formulaire et au temps que vous lui consacrerez. Ces données seront ensuite stockées et utilisées dans un futur proche par nos différents services. Ce recensement sera effectué par zones, en commençant par l'ouest du village. Il est rappelé que ce questionnaire n'est pas facultatif et qu'un suivi des réponses sera effectué. Merci d'avance de votre bonne coopération.

**Pour la commission des Finances,
Président, Olivier Cottagnoud
Chef du service des finances, Joël Germanier**

L'e-Bill est désormais disponible

Le service des finances a finalisé la mise en place de l'eBill avec son partenaire informatique T2i et cette technologie est désormais accessible à tout un chacun pour les factures de la municipalité.

Pour y accéder, rien de plus simple, il vous suffit de rechercher la commune de Vétroz dans la liste des émetteurs de factures dans votre boîte eBill via votre eBanking personnel et de l'ajouter. Après validation par le service communal, vous recevrez à l'avenir vos factures de manière électronique directement dans votre portail bancaire. Ce service est gratuit, il vous

suffira désormais de quelques clics pour gérer la validation de vos paiements.

Nous encourageons vivement le plus grand nombre d'entre vous à souscrire à ce mode de facturation qui ne comporte que des avantages. Cela évitera le gaspillage de papier, réduira les coûts pour la municipalité et facilitera votre gestion administrative.

**Pour la commission des Finances,
Président, Olivier Cottagnoud
Chef du service des finances, Joël Germanier**

Office du tourisme régional

Le Conseil municipal a décidé de quitter l'office du tourisme régional des Coteaux du Soleil. Dans sa décision adressée au comité, nous avons confirmé notre souhait de recentrer le but de la société de développement sur un développement économique régional et non plus sur le tourisme. En effet, notre commune n'a pas d'enjeu touristique à mettre en avant, et depuis la fermeture du camping du Botza, les rares acteurs ont d'autres canaux de promotions.

Les entreprises vétrozaines ne seront dès lors plus référencées sur les documents de l'office du tourisme

et nous ne prélèverons pas, au niveau communal, de taxes touristiques jusqu'à nouvel avis.

Nous attendons maintenant un retour de la part des communes voisines et partenaires d'Ardon et Conthey sur notre proposition.

**Pour le Conseil municipal
Olivier Cottagnoud, président**



Calendrier des manifestations du 1^{er} semestre 2024

JANVIER

- 5 Fanfare Union: Vin chaud
13 Chœur mixte: Samedi musical et 30 ans Foyer Haut de Cry
21 CA: Loto à Bresse
28 APEV: Sortie Grand Nord
27-28 FC: Rose Cup

- 13 FC: Souper de soutien

- 13 Chœur mixte: Concert annuel
13 APEV: sortie dépôt trains à Martigny
30.3-6.4 CA: Camp des grands

MAI

- 4-5 Paroisse: Communions en collaboration avec la fanfare Union
8-11 CA: Camp des Moyens
10 APEV: Soirée cinéma
10-11 CA: Camp des petits
25 Fanfare Union – Concert de préparation
26 Helios: Finales U7 U8 U10
30 Paroisse: Fête Dieu en collaboration avec la fanfare Concordia
31 Tambours Union: Festival Fifres et Tambours du Valais Romand

JUIN

- 1 Tambours Union: Festival Fifres et Tambours du Valais Romand
1 VAG: Championnats Valaisans
2 VAG: Fête 50e
1-2 Helios: Championnat Suisse à Vétroz
20 APEV: Fête fin écoles

AVRIL

- 7 Ski-club: Tournoi de Jass
7 Hélios: Loto des enfants

Plan de scolarité 2024-2025

DÉBUT D'ANNÉE: Lundi 19 août 2024 le matin

CARNAVAL: du vendredi 28 février 2025 le soir au lundi 10 mars 2025 le matin

FIN D'ANNÉE: Mercredi 18 juin 2025 à midi

SAINT-JOSEPH: le mercredi 19 mars 2025

Congés :

PÂQUES: du jeudi 17 avril 2025 le soir au lundi 28 avril 2025 le matin

AUTOMNE: du mercredi 16 octobre 2024 à midi au lundi 28 octobre 2024 le matin

ASCENSION: du mercredi 28 mai 2025 à midi au lundi 2 juin 2025 le matin

TOUSSAINT: le vendredi 01 novembre 2024

PENTECÔTE: le lundi 9 juin 2025

NOËL: du vendredi 20 décembre 2024 le soir au lundi 06 janvier 2025 le matin



Finances communales - Budget 2024

La Municipalité vous présente ci-dessous son budget 2024, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière du 18 décembre dernier.

Au projet initial de l'Exécutif, le Conseil général a validé l'amendement suivant. Un budget supplémentaire de CHF 30'000.— a été octroyé afin de réaliser les aménagements d'un jardin pédagogique à l'école de Bresse.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus financiers de **CHF 27'756'250.—** et un total de charges financières de **CHF 24'882'100.—**, dégagera une marge d'autofinancement prévisionnelle de **CHF 2'874'150.—**. Après comptabilisation des amortissements comptables, soit **CHF 4'148'200.—**, le résultat du compte de fonctionnement fait ressortir un excédent de charges de **CHF 1'021'350.—**.

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de **CHF 10'582'500.—**, couvertes à hauteur de **CHF 4'585'550.—** par des recettes. Les investissements nets prévus en 2024 se montent ainsi à **CHF 5'996'950.—**. L'insuffisance de financement s'élève à **CHF 3'122'800.—** et devra être financée par des capitaux étrangers.

Au vu des prévisions budgétaires établies pour les exercices 2023 et 2024, la fortune de la Municipalité devrait passer de **CHF 16'286'339.—** prévue au 31.12.2023 à **CHF 15'264'989.—** au 31.12.2024.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	23 387 654.46	24 152 700.00	24 882 100.00
Revenus financiers	+ CHF	28 027 612.55	27 345 300.00	27 756 250.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	4 639 958.09	3 192 600.00	2 874 150.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4 639 958.09	3 192 600.00	2 874 150.00
Amortissements planifiés	- CHF	3 620 536.05	4 308 800.00	4 148 200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	382 563.21	128 800.00	140 300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	498 214.52	255 700.00	393 000.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	250 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	989 300.00	1 021 350.00
Excédent de revenus	= CHF	885 073.35	-	-



Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	7 639 979.95	12 795 900.00	10 582 500.00
Recettes	- CHF	2 169 672.45	3 465 700.00	4 585 550.00
Investissements nets	= CHF	5 470 307.50	9 330 200.00	5 996 950.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4 639 958.09	3 192 600.00	2 874 150.00
Investissements nets	- CHF	5 470 307.50	9 330 200.00	5 996 950.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	830 349.41	6 137 600.00	3 122 800.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Investissements

Les dépenses nettes d'investissement, arrêtées à CHF 5'996'950.— dans le cadre du budget 2024, ont diminué de CHF 3'333'250.— par rapport à la prévision 2023.

Pour davantage de lisibilité, seuls les investissements nets supérieurs ou égaux à CHF 100'000.— sont détaillés ci-dessous.

Libellé des investissements	Dépenses nettes
Investissements au CO Derborence concernant les normes anti-feu	332'700
Transfert de la parcelle 10'326 du patrimoine financier à l'administratif (est Bresse)	746'900
Exutoires de fumée dans la salle de gymnastique du centre de Bresse	123'200
Mise aux normes de la cantine au stade des Plantys	300'000
Route de Débord – sud de la zone industrielle	186'300
Réfection de la T9	1'000'000
Route d'accès à la Zone Industrielle sud (génie civil)	162'500
Route de la Bourgeoisie (génie civil)	130'000
Transformation de l'éclairage public en LED dynamique	100'000
Route de la Jonction (eau potable)	100'000
Remplacement de la conduite de Derborence (Motelon)	100'000
Bouclage de l'eau potable zone industrielle	600'000
Torrents Ouest – lot 3 (eau potable)	130'000
Subventions aux ménages pour l'installation d'un compteur	150'000
Route d'accès à la Zone Industrielle sud (eaux usées)	112'500
Torrents Ouest – lot 3 (eaux usées)	450'000
Torrents Ouest – lot 3 (correction des cours d'eaux)	500'000
Torrents Ouest – lot 3 (irrigation)	130'000



Finances communales - Budget 2024 (suite)

Ces dernières années, l'augmentation des charges a pu être absorbée par l'augmentation constante des recettes fiscales sur les personnes morales. En 2024, les recettes fiscales devraient rester globalement assez stables par rapport à ce qui avait été budgété pour l'année 2023. Une estimation prudente a été faite en raison d'incertitudes qui demeurent présentes au moment où l'Exécutif doit arrêter ses choix. Cependant, les charges continuent à peser plus lourdement dans le ménage communal, comme nous avons pu vous le détailler plus haut.

En résumé, le budget 2024 est marqué par l'augmentation significative des charges de transferts. L'essentiel de ces charges de transfert est composé de dépenses liées provenant de charges du canton et d'intercommunalités. Ces dernières prennent de plus en plus d'importance et la municipalité n'a que peu de marge de manœuvre pour les réduire. L'inflation, l'impact de l'augmentation des coûts sur les frais

d'énergie et sur les taux bancaires augmentent la pression sur les finances communales. L'incertitude qui plane au-dessus des rentrées fiscales sur les personnes morales est un autre paramètre important de cette proposition de budget. Cependant, avec un capital propre de CHF 18'482'801.46 au 31 décembre 2022, la situation demeure solide bien qu'elle incite à la prudence.

Le Conseil municipal continue de suivre avec attention l'évolution de la situation et a fait le choix de se concentrer sur la réalisation des crédits d'engagement déjà votés et débutés. Les nouveaux projets d'envergure seront analysés au cas par cas en fonction des ressources disponibles.

Pour la commission des finances
Olivier Cottagnoud, président de la Municipalité
Joël Germanier, chef du service financier

Zones réservées à Vétroz

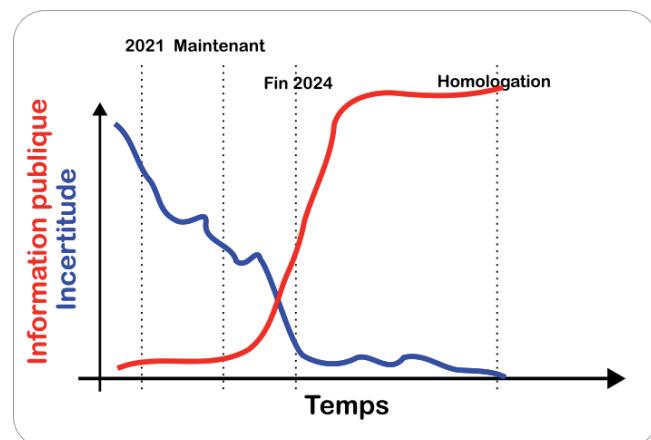
Le conseil municipal (CM) a décidé le 19 octobre 2023 de mettre sous protection une dizaine de secteurs en zone à bâtir puis a annoncé cette décision le 25 octobre dans le bulletin officiel et les propriétaires concernés ont reçu une invitation pour une soirée d'information. Beaucoup de gens n'ont malheureusement pas compris la démarche de la commune et la signification de cette mise sous protection. Cet article va tenter d'y remédier, ou au moins d'informer le reste de la population.

Il est important de comprendre le contexte : depuis la fin de la précédente législature, donc dès 2020, le CM a entrepris le grand chantier de la mise à jour du périmètre d'urbanisation, du plan des zones et du règlement des constructions. Ces travaux ne sont pas terminés mais il se dégage déjà une vision globale sur les futures zones et des options d'aménagement du territoire qui vont être matérialisées dans le règlement des constructions. L'objectif de ces travaux est, en plus de répondre aux impératifs de la loi sur l'aménagement du territoire, de répondre aux défis d'une densification de qualité. Le CM essaye également d'y intégrer ses mesures du programme de législature.

Tous peuvent constater que durant ces dernières décennies la densification a été très active sur le territoire communal, et pas toujours de manière harmonieuse, avec des impacts négatifs sur la qualité de vie, une augmentation des nuisances, du bétonnage, sans parler de l'esthétique. Il reste encore de l'espoir de changer de cap, le nouveau règlement va influencer le développement communal durant des décennies et dans le court terme il reste encore une série de grands secteurs qui ne sont pas, peu bâties ou avec un bâti ancien qui pourrait être reconstruit.

Sur les conseils du bureau d'ingénieurs en aménagement du territoire qui nous accompagne depuis des années, après des visions locales, le CM a donc décidé de protéger des secteurs considérés comme stratégiques. L'objectif principal est d'éviter de se faire prendre de vitesse par des projets d'envergure qui rendraient caducs les plans communaux, ou qu'un petit projet rende impossible un développement futur de plus grande envergure. L'autre alternative aurait été de mettre toute la commune sous protection, mais le CM a décidé de se limiter à quelques secteurs.

Cette mise sous protection signifie concrètement que pour bâtir ou transformer il faut à la fois satisfaire aux réglementations actuelles et aux réglementations futures. La grande difficulté est que ces derniers éléments ne sont pas encore gravés dans le roc et peuvent fluctuer jusqu'à leur l'homologation par le Conseil d'Etat.



Dans un projet, plusieurs éléments peuvent être bloquants, selon sa situation et le type de zone : parkings souterrains, accès, densité minimale, indices de surface verte, etc. La seule chose que nous pouvons dire à ce jour est que le dézonage n'est pas à l'ordre du jour, aucun terrain mis sous protection dans ce lot ne sera mis en zone agricole.

Dominique Kuster
Conseiller municipal
en charge des constructions et urbanisme



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact	Adresses mail	Heures d'ouverture	
Municipalité de Vétroz Route de l'Abbaye 31 1963 Vétroz	Affaires sociales Agence AVS Cadastre Constructions Contributions Contrôle des habitants Etrangers Finances Police municipale Service technique	affaires.sociales@vetroz.ch avs@vetroz.ch cadastre@vetroz.ch constructions@vetroz.ch contributions@vetroz.ch cdhabitants@vetroz.ch etrangers@vetroz.ch finances@vetroz.ch police@vetroz.ch service.technique@vetroz.ch	Lundi 08:00–12:00 Mardi 08:00–12:00 Mercredi 08:00–12:00 13:30–17:30 Jeudi 08:00–12:00 Vendredi 08:00–12:00 Samedi fermé Dimanche fermé
Téléphone: 027 345 37 70			
www.vetroz.ch		Fermé durant les jours fériés	